

Édito

Agressions d'élus

Pas de discours, des actes !



La démission du maire de Saint-Brevin-les-Pins (44), Yannick Morez, victime depuis plusieurs mois d'intimidations et de la dégradation de sa maison et de ses deux véhicules personnels symbolise la banalisation et l'augmentation des pressions, menaces et

agressions de toute nature dont les maires sont victimes dans l'exercice de leur mandat. Entre 2021 et 2022, les atteintes verbales ou physiques à l'encontre des élus locaux, notamment les maires et leurs adjoints, ont augmenté de 32 %, passant de 1 720 à 2 265 ! Et la tendance, cette année, n'est pas meilleure. Ces comportements sont inacceptables dans notre démocratie et révèlent une crise civique. L'AMF apporte évidemment son soutien à tous les élus concernés qui ne doivent pas hésiter à contacter l'association qui les accompagnera s'ils le souhaitent.

Le gouvernement semble enfin prendre conscience de l'urgence d'agir. L'État annonce la création d'un Centre d'analyse et de lutte contre les agressions faites aux élus, qui répond à une demande ancienne de l'AMF et au fonctionnement duquel nous souhaitons être associés. La création d'un réseau de 3 400 référents nationaux à l'écoute des élus, et le renforcement du dispositif « Alarme élu », qui leur permet d'être secourus rapidement en cas d'appel au 17 et de bénéficier d'une vigilance renforcée de la part des forces de l'ordre, vont aussi dans le bon sens.

Mais il faut aller plus loin encore : l'AMF propose que le nouveau centre d'analyse devienne une plate-forme nationale d'enregistrement et de suivi des plaintes. L'État doit donner des moyens supplémentaires d'enquête pour permettre ainsi à la justice de se prononcer. Les sanctions pénales doivent être portées à un niveau correspondant à la réalité du rôle et de l'action des élus municipaux, dépositaires de l'autorité publique. Les maires ne demandent aucun privilège mais que la justice sanctionne réellement : pas de discours, des actes !

DAVID LISNARD



PROJET DE LOI SUR L'INDUSTRIE VERTE

L'AMF fera entendre sa voix

Un projet de loi relatif à l'industrie verte a été présenté en conseil des ministres le 16 mai dernier et sera examiné par le Sénat en juin. Le texte, issu de groupes de travail co-dirigés par des parlementaires et des représentants de la société civile ou des élus locaux, comprend un certain nombre de mesures regroupés dans trois titres : accélérer les implantations industrielles et réhabiliter les friches ; les enjeux environnementaux de la commande publique et le financement de l'industrie verte.

L'AMF s'est prononcée en faveur de cette démarche et en soutient la majeure partie des propositions, en particulier celles visant à faciliter la libération du foncier en facilitant la réhabilitation des friches et à moderniser la consultation du public en mutualisant en phase amont des projets. Elle n'est pas opposée aux dispositions de financement et s'interroge sur l'opérationnalité de celles précisant les enjeux environnementaux de la commande publique. Elle a en revanche un gros point de désaccord sur une des mesures du texte (article 9) qui dessaisit les maires de leurs prérogatives en matière d'urbanisme sur les projets d'intérêt national majeur pour la souveraineté nationale ou la transition écologique reconnus par décret, sans que cela ne

paraisse justifié. Il est en effet prévu que le préfet puisse mettre en compatibilité l'ensemble des documents de planification pour lever les blocages à une installation, et délivre par la suite l'autorisation de construire. L'objectif poursuivi serait la rapidité et la simplicité pour le porteur de projet qui n'aurait qu'un interlocuteur.

L'AMF a exprimé son opposition formelle à cette mesure. Les maires sont les mieux placés pour accompagner l'État et les porteurs de projets car ils connaissent leur territoire et peuvent en mesurer l'acceptabilité. Le frein le plus certain reste la durée des contentieux contre les projets que la compétence État ne limite en rien.

Aucune dérogation au projet du territoire ne doit être autorisée sans l'accord des collectivités concernées.

L'AMF souhaite par ailleurs proposer que le texte s'enrichisse de mesures visant à favoriser la libération du foncier dans le contexte de sa raréfaction et donc de l'explosion des coûts.

Elle invite à ce que le sujet de la réindustrialisation soit bien pris en compte dans les évolutions en cours sur la mise en œuvre du ZAN et notamment sur l'exclusion des grands projets nationaux de l'enveloppe nationale.

LES COMMUNES AUTORITÉ ORGANISATRICE DE LA POLITIQUE PETITE ENFANCE

L'AMF pose ses prérequis

Lors de la restitution des travaux du CNR petite enfance, la Première ministre a annoncé la création, d'ici fin 2027, de 100 000 nouvelles solutions d'accueil du jeune enfant. Si des premiers éléments concernant l'accompagnement financier et humain déployés pour atteindre cet objectif ont été annoncés, ceux-ci doivent être précisés dans les prochaines semaines notamment dans le cadre de la future convention d'objectifs et de gestion de la branche famille ainsi que lors des discussions autour du projet de loi sur le plein emploi. Comme l'a annoncé la Première ministre, toutes les communes deviendront autorité organisatrice de la politique petite enfance avec des compétences socles concernant l'ensemble des communes (recensement des besoins des familles et des solutions pour y répondre, information et orientation de l'ensemble des familles) ainsi que des compétences supplémentaires pour les communes de plus de 3 500 habitants (pilotage du maintien et du développement des modes d'accueil, soutien à la qualité des modes d'accueil) avec l'obligation de disposer d'un relai petite enfance pour



les communes de plus de 10 000 habitants. Tout en soulignant la reconnaissance du rôle joué par les maires, l'AMF, qui a activement participé à la concertation nationale lancée lors du Congrès des maires 2022, insiste sur de nombreux prérequis jugés essentiels à la mise

en œuvre effective de cette réforme : que ce soit la résorption de la pénurie de professionnels, la compensation intégrale des dépenses générées par ces nouvelles obligations confiées aux communes, l'absence d'un pouvoir de substitution par le préfet, la possibilité d'un transfert à la carte des compétences de l'autorité organisatrice à l'intercommunalité, ainsi que la définition précise des nouvelles missions qui seront confiées aux communes, en particulier les plus petites et celles disposant d'un faible nombre de places d'accueil.

La prochaine réunion du groupe de travail petite enfance de l'AMF, le 21 juin 14h à 16h, sera dédiée à ces questions.

Inscription possible par mail auprès de dasoces@amf.asso.fr (réunion en format visio conférence).

Projets de loi de finances : les positions AMF

Les services de l'AMF ont décrypté et analysé le projet de loi de finances (PLF) pour 2024 et le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP) pour 2023-2027.

Retrouvez sur le site Internet de l'AMF deux notes, réservées aux adhérents de l'Association, exposant l'ensemble de ses positions et propositions relatives à la fiscalité, les dotations, les intercommunalités, les communes nouvelles, l'outre-mer, les ZRR, le ZAN, la lutte contre la pollution des emballages plastiques, les transports, le service public de la petite enfance, le sport et la culture.

Consulter www.amf.asso.fr/ réf. CW41718

105^e CONGRÈS DES MAIRES

Élections des instances

Lors du 105^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France qui aura lieu du 20 au 23 novembre prochain, les adhérents de l'AMF seront appelés à élire le Président, les trente-six membres du Bureau et les cents membres du Comité directeur de l'Association. Compte tenu des circonstances sanitaires qui ont conduit à annuler le Congrès de l'année 2020, le renouvellement des instances est intervenu au Congrès de 2021, alors que les statuts prévoient le renouvellement des instances suivant le renouvellement général des assemblées municipales pour une durée de trois ans.



L'analyse juridique a conduit à considérer que le mandat actuel est réduit à deux ans et s'achève en novembre 2023, date de renouvellement à mi-mandat, prévu dans les statuts. Les adhérents pourront exprimer leurs suffrages les 20, 21 et 22 novembre 2023 via une plateforme de vote dématérialisée ou directement sur place au

Congrès dans le pavillon 5 du parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Retrouvez prochainement toutes les informations sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr/ rubrique Renouvellement des instances de l'AMF

Retraite des élus

Un décret de fin 2022 sur l'octroi de la PAC prévoit que les agriculteurs âgés de plus de 67 ans ayant fait valoir leurs droits à la retraite, agricole ou non agricole, ne peuvent prétendre aux aides de la PAC. La situation pénalisait les agriculteurs anciens élus percevant la retraite Ircantec au titre de leur mandat échu. Alerté de cette situation injuste qui mettait gravement en péril ces agriculteurs et leurs exploitations, le président de l'AMF, David Lisnard, a saisi le ministre de l'Agriculture. Il lui a demandé de ne pas tenir compte de ces retraites d'élus, ce qui serait une juste reconnaissance pour ceux qui ont donné, souvent au détriment de leur exploitation, des années de leur vie au bénéfice de leur commune et de ses habitants. Sensible à ces arguments et fort d'une jurisprudence du Conseil d'État reconnaissant la nature spécifique du régime de retraite des élus locaux et de la pension versée à ce titre, le ministre de l'Agriculture a accédé à la demande de l'AMF et a prolongé le délai de dépôt des demandes jusqu'au 31 mai.

Pour en savoir plus : www.amf.asso.fr/réf.BW41598

Titres d'identité : se mobiliser

Face à l'explosion des demandes de titres, une mobilisation de tous les acteurs est nécessaire afin d'assurer ce service essentiel dans les meilleures conditions. Le gouvernement a augmenté la dotation titres sécurisés (DTS) de 48 à 100 millions € mais celle-ci ne permet toujours pas de couvrir les dépenses engagées par les communes. Elle s'élève au maximum à 21 500 € par dispositif de recueil (DR) et par an, pour un coût estimé à 40 000 € par agent et par an. En 2023, dans le cadre du Plan d'urgence, 650 DR ont été déployés et plusieurs primes ont été mises en place liées au « contrat urgence titres » (4 000 € par DR et par an), aux opérations « coup de poing » et au raccordement à la plateforme nationale de prise de rendez-vous en ligne (500 € et un supplément exceptionnel sous conditions de 1 000 €).

Taxes d'urbanisme

Le 17 mai, un webinaire organisé par l'AMF s'est tenu sur la réforme des taxes d'urbanisme. Les représentants DGFIP ont présenté aux 800 élus connectés le fonctionnement de cette réforme. Des témoignages précieux qui ont rappelé l'importance du partenariat entre collectivités et DGFIP. Cette rencontre a permis de répondre à un grand nombre de préoccupations, dont la principale étant le décalage d'exigibilité des taxes à l'achèvement des travaux. Ainsi la DGFIP a assuré qu'il n'y aurait pas de décalage de trésorerie pour les collectivités.

Retrouver la rediffusion du webinaire et le support diffusé par la DGFIP sur www.amf.asso.fr/réf.BW41727

Maires agressés : l'AMF se porte partie civile



L'AMF a apporté son soutien au maire de Magnières (54), Édouard Babel, violemment agressé samedi 3 juin dernier alors qu'il tentait de mettre fin à des troubles causés par les locataires de sa salle municipale. L'AMF se constituera partie civile, conjointement avec l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle,

à la demande du maire, pour appuyer ses démarches et veiller à l'aboutissement de l'enquête.

De même, l'AMF a exprimé sa solidarité à Christian Eurgal, maire de Montjoi (82), une commune de 190 habitants dans le Tarn-et-Garonne, qui a révélé le 2 juin avoir été menacé de mort, à la suite des propos tenus par un youtubeur qui ont déclenché une vague de menaces à son encontre.

L'AMF réitère son appel à renforcer en urgence les moyens dédiés aux enquêtes concernant les agressions d'élus qui se multiplient, pour éviter les classements sans suite hélas trop fréquents, et sanctionner les auteurs de ces agressions physiques et verbales. Si les Français ont besoin des maires, les maires ont réciproquement besoin du soutien de la population, pour faire aboutir les enquêtes et inciter à mettre un terme à ces violences. Voir sur www.amf.asso.fr/réf.BW41746

Audition de David Lisnard sur les polices municipales

Le président David Lisnard a été auditionné par le groupe d'études nouvellement créé à l'Assemblée nationale sur les polices municipales, présidé par le député Éric Pauget. Il a rappelé le rôle essentiel des polices municipales dans la lutte contre les incivilités, tout comme les gardes-champêtres, dont la filière doit être revalorisée. Il a rappelé la position constante de l'AMF, appelant au respect de la liberté des maires dans le choix du niveau d'armement, d'usage de la vidéo-protection, positions qui ne doivent toutefois pas être un prétexte pour un transfert de missions, de l'État vers les collectivités. Le Président a pu en témoigner au travers de la présentation de sa police municipale. Il a ensuite pu répondre à de nombreuses questions des députés membres du groupe de travail, sur la formation des policiers municipaux, l'évolution de leur statut ou la concurrence féroce entre collectivités. en matière de recrutement.

PATRIMOINE

LES RUBANS DU PATRIMOINE

Le jury a désigné les lauréats de la 29^e édition du concours « Les Rubans du patrimoine ». Organisé par la Fédération Française du Bâtiment, la Fondation du patrimoine, la Fédération nationale des Caisses d'Épargne et le Groupement français des entreprises de restauration de monuments historiques, en partenariat avec l'AMF, ce concours récompense des communes et des intercommunalités ayant réalisé des opérations de restauration ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.



Le jury national a récompensé Sainte-Christie d'Armagnac (32), Bléré (37), Dole (39), Honfleur (14) et Niort (79) pour l'intérêt et la valeur du patrimoine considéré, la cohérence esthétique et architecturale du projet, les matériaux et l'organisation du chantier, la qualité de la mise en œuvre, les retombées

des opérations, leur audace et la mobilisation populaire. 14 prix régionaux et 40 prix départementaux ont également été décernés. **CONTACT** www.rubansdupatrimoine.ffbatiment.fr

COMMUNICATION

PRIX DE LA PRESSE TERRITORIALE CAP'COM



La 25^e édition du prix de la presse et de l'information territoriales s'est clôturée le 9 juin. Les lauréats sont : MeT' de la Métropole de Lyon pour la Conception graphique ;

Gironde mag du Département de la Gironde pour l'Iconographie ; Nous le mag interne du département du Maine et Loire pour la Publication interne ; DZ Mag de Douarnenez pour la Une et le prix de la presse et de l'information territoriale ; Angoulême Mag d'Angoulême pour le prix des étudiants ; Sur le pont de Pont de Claix pour le prix spécial coup de cœur du jury ; Mag16 de Quimperlé pour le projet éditorial ; Saint-Genis Info de Saint Genis-Laval pour La plume d'or ; et Les Nouvelles de Locoal-Mendon pour le prix petit poucet.

CONTACT www.cap-com.org

URBANISME

FORMATION DES ÉLUS

Afin de former les élus à l'approche paysagère, et ainsi les accompagner dans le cadre de leurs actions relatives au paysage ou impactant le paysage, l'AMF a signé une convention avec la Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (FNCAUE) et le ministère de la Transition écologique. Une fois créée, cette formation sera mise en œuvre dans trois territoires pilotes d'ici fin 2023, et progressivement étendue pour atteindre le maximum d'élus compétents dans les domaines impactant le paysage.

CONTACT www.amf.asso.fr

ÉNERGIE

DISPOSITIF ÉCOGAZ

L'AMF a signé une charte avec GRGaz pour s'associer au dispositif Ecogaz destiné à informer en temps réel le grand public de la situation sur le réseau de transport de gaz pour encourager les comportements vertueux permettant de maîtriser et réduire les consommations. Elle invite toutes les communes à rejoindre le dispositif afin de minimiser les

risques de délestage. À l'instar d'ÉcoWatt, Ecogaz permet, à l'aide d'une carte interactive, d'illustrer le niveau de consommation de gaz dans l'Hexagone, en tenant compte des capacités du réseau.

CONTACT www.myecogaz.com/home

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

DÉFINIR LES MISSIONS DES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

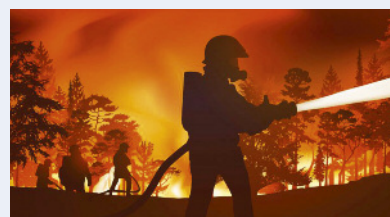


Le Syndicat national des directeurs généraux des collectivités territoriales (SNCDGCT) a signé le 24 mai dernier une convention de partenariat avec l'AMF afin de travailler à une définition commune des missions des secrétaires de mairies, mieux accompagner les cadres détachés sur des emplois fonctionnels, et partager leurs expertises en vue du chantier « carrières-rémunérations-fonction publique + », de la mise en œuvre de l'objectif ZAN. Il s'agira également de suivre les réformes de la fiscalité locale et de développer l'attractivité de l'emploi public.

CONTACT www.amf.asso.fr

ENVIRONNEMENT

PRÉVENIR LES INCENDIES



Après la campagne dédiée aux obligations légales de débroussaillage, lancée en mars dernier, le gouvernement lance une seconde séquence de communication pour mieux prévenir les feux de forêts et de végétation. Cette 6^e édition de la campagne nationale de prévention a pour objectif de diffuser largement les bons réflexes à adopter pour prévenir et se protéger des feux de forêt. Un kit de communication est disponible et vous permet de diffuser au plus grand nombre les informations. **CONTACT** www.ecologie.gouv.fr

Dix conseils de cybersécurité

Comment éviter au maximum une attaque informatique ? Maires de France publie une fiche de conseils rédigée par Cybermalveillance.

La plateforme Cybermalveillance.gouv.fr est un dispositif national de sensibilisation, prévention et assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance pour les particuliers, entreprises et collectivités territoriales. Initié en 2017 par l'État, ce site propose aux élus et aux agents une méthode de travail gratuite et accessible, permettant de traiter l'hameçonnage, la gestion des mots de passe, le comportement à adopter sur les réseaux sociaux et le risque de piratage des comptes. Pour chaque risque, sont mis à disposition des ressources théoriques et pratiques. Il est proposé aux élus de procéder en trois temps : organiser une réunion de lancement en rappelant les objectifs et en désignant un pilote ; mettre en œuvre le programme de sensibilisation par thématique et en fonction des priorités de la collectivité ; vérifier l'assimilation des messages de prévention. Poursuivre la démarche dans le temps est nécessaire afin qu'élus et agents conservent les connaissances acquises. Il y a une intensification des cyberattaques.

Que faire en cas de cyberattaque ?

Comment une collectivité peut-elle se protéger au mieux face à ces risques ? *Maires de France* publie une fiche sur les dix bonnes pratiques essentielles à adopter pour gérer votre cybersécurité.

1. Protégez vos accès avec des mots de passe solides ;
2. Sauvegardez vos données régulièrement ;
3. Appliquez les mises à jour de sécurité ;
4. Utilisez un antivirus ;
5. Téléchargez vos applications uniquement sur les sites officiels ;
6. Méfiez-vous des messages inattendus ;
7. Vérifiez les sites sur lesquels vous faites des achats ;
8. Maîtrisez vos réseaux sociaux ;
9. Séparez vos usages personnels et professionnels ;
10. Évitez les réseaux Wi-Fi publics ou inconnus.

La collectivité peut effectuer un diagnostic sur le site www.cybermalveillance.gouv.fr/diagnostic/profil en répondant sur cette plateforme à plusieurs questions pour déterminer l'attaque dont elle est victime qui lui proposera, ensuite, de l'orienter vers des prestataires référencés pour une remédiation de l'incident. Si la collectivité souhaite prévenir une éventuelle attaque, elle peut faire une « demande de sécurisation » de son système d'information, en précisant la nature de ses besoins sur le site www.cybermalveillance.gouv.fr/ accompagnement

Pour en savoir plus : www.mairesdefrance.com/2173 ;

Guide sur la cybersécurité sur www.amf.asso.fr/ réf. BW41549.

Statut de l'élu

La nouvelle version de la brochure *Statut de l'élu* inclut des nouveautés, dont la composition de la dotation particulière « élu local » ainsi que les modalités de versement, par l'État aux communes de moins 3 500 habitants, des compensations forfaitaires des frais de garde et d'assurance obligatoire. Elle intègre aussi les modalités de congé maternité des élues locales temps plein et fait état de l'accès des anciens élus agriculteurs aux aides de la PAC 2023. La publication est accessible sur le site de l'AMF www.amf.asso.fr/ réf. BW7828

Enquête sur les temps péri et extrascolaires

Dans le contexte de la préparation de la prochaine Cog de la CNAF 2023 – 2027, l'AMF lance une nouvelle enquête ouverte aux communes et aux intercommunalités compétentes dotées d'une école publique. Les résultats de cette enquête permettront à l'AMF d'obtenir des données à jour sur les modalités d'organisation des activités péri et extrascolaires afin de préciser les besoins d'accompagnement des collectivités auprès de l'État et de la CNAF. Les réponses sont attendues au plus tard le 16 juin 2023.

PLAN VÉLO

UN INVESTISSEMENT DE DEUX MILLIARDS D'EUROS

Le premier comité interministériel du vélo et des mobilités actives s'est réuni, en présence de l'AMF, le 5 mai dernier. Ce comité a marqué la première étape pour mettre en œuvre le Plan vélo présenté le 20 septembre 2022 par la Première Ministre. Développement des pistes cyclables, aides à l'achat du vélo ou encore modifications du code de la route figurent parmi les mesures présentées. Mais l'une des principales ambitions est de doubler le réseau cyclable d'ici 2030. Un objectif qui repose sur les collectivités et notamment les territoires ruraux. Pour se donner les moyens de cette ambition le gouvernement engage sur la période 2023-2027, 2 milliards d'euros et prévoit que les collectivités aidées investiront le double, soit un total de six milliards d'euros. *Retrouver l'ensemble des mesures dans le dossier de presse sur www.ecologie.gouv.fr*

MAIRIE 2000

LES ATELIERS DE MI-MANDAT

Trois ans après un début de mandat un peu chaotique puisqu'en pleine période de COVID, il apparaît nécessaire pour bon nombre d'élus de faire le point sur leur action municipale et éventuellement lui redonner du souffle, ceci en dehors de tout contexte électoral. À cet effet, Mairie 2000 proposera, de juin 2023 à juin 2024, une action qui consistera à accueillir les élus sur une journée ponctuée d'ateliers pédagogiques plus techniques qu'en début de mandat mais toujours liés à l'exercice, dont un qui peut s'avérer incontournable puisqu'il sensibilise les élus à l'utilité d'un bilan de mi-mandat et à la remobilisation du conseil municipal. En sus de ces ateliers, un stand Identité numérique pourra être proposé par La Poste pour accompagner les élus dans la création de leur identité numérique. Premier rendez-vous : le 29 juin à Montbeton dans le Tarn-et-Garonne. Voir <https://mairie2000.asso.fr>

Règlementation des feux d'artifice

À l'approche du 14 juillet, des feux d'artifices de divertissement devraient être utilisés par de nombreuses personnes, des particuliers comme par des professionnels. Dans une fiche explicative la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) rappelle quels sont les risques, quelle est la réglementation applicable pour les engins pyrotechniques et dans quelles conditions le maire peut-il en interdire la vente. *Téléchargez la fiche pratique sur <https://bit.ly/3Vc2QmM>*

La vie du réseau

L'AMF sur le terrain

Guillaume Guérin, vice-président de l'AMF, a participé, le 15 mai, à l'Assemblée générale des maires de l'Aude organisé par **Éric Ménassi**, président de l'association départementale.

André Laignel, premier vice-président délégué de l'AMF, s'est rendu aux universités des mairies de l'Essonne organisées par le président **Francisque Vigouroux**, le 24 mai.

Le 25 mai, **Viviane Artigalas**, présidente de l'Association départementale des maires et présidents de communautés de communes des Hautes-Pyrénées, a accueilli **Joël Balandraud**, secrétaire général adjoint de l'AMF, à l'occasion du 1^{er} Salon des maires, élus locaux et décideurs publics des Hautes-Pyrénées.

Vendredi 2 juin, **David Lisnard**, président de l'AMF, a participé à la 14^e université des maires du Val d'Oise, à l'invitation de **Daniel Fargeot**, président de l'Union des maires du Val d'Oise. Convié le 8 juin par **Philippe Ribot**, président de l'Association des maires et présidents d'EPCI du Gard, **David Lisnard**, président de l'AMF, est également allé à la 6^e édition du Salon des communes et des intercommunalités du Gard.

Assises des communes nouvelles

À l'occasion des dix ans d'existence des premières communes nouvelles, l'AMF co-organise, le 29 juin de 9h à 17h, avec la commune de Baugé-en-Anjou et l'Association des maires et présidents de communautés du Maine-et-Loire, les Assises des communes nouvelles à Baugé-en-Anjou (49). À l'attention des élus de communes nouvelles et des porteurs de projet, la journée sera consacrée à des échanges, des retours d'expérience et des évolutions possibles pour faciliter le dispositif et relancer le mouvement de création. Nous serons ravis de vous y accueillir et pour ceux qui ne peuvent se déplacer, cet événement sera retransmis sur le site internet de l'AMF.

Voir sur www.amf.asso.fr BW41707

ANDAM : des échanges fructueux



Le 31^e Congrès des directrices et directeurs d'associations départementales de maires (DAD) s'est tenu, du 23 au 26 mai, dans les Pyrénées-Atlantiques. Une cinquantaine de DAD ont fait le déplacement à Anglet, Biarritz et Bayonne pour participer au congrès de leur association nationale, présidée par **Lauriane Mounier-Faraut** (Adm74). Forte de 83 adhérents, l'ANDAM a notamment rendu hommage à Isabelle Lannuzel, directrice de l'AMF 29, qui prendra sa retraite après 21 années à la direction de l'association. Cette année, l'ANDAM poursuit ses actions en matière de formation des DAD sur le management, la gestion de la charge de travail et la prévention de l'épuisement professionnel, ce qui en dit long sur le quotidien des DAD dont un atelier du congrès sur la « Gestion du temps, du stress et de la charge de travail du DAD » a permis de prendre la mesure.

Le 31^e congrès a aussi accueilli **Joël Balandraud**, secrétaire général adjoint de l'AMF, en charge des relations avec les associations départementales de maires, et la directrice générale adjointe de l'AMF, **Corinne de la Mettrie** qui ont participé, le 24 mai, à la séance d'ouverture. L'occasion pour Joël Balandraud de rappeler le rôle clé des DAD auprès des élus et le partenariat étroit entre l'AMF et les AD au service des maires.

Retrouvez l'actualité de l'association sur www.andam.asso.fr

AGENDA DE L'AMF

29 juin
Assises nationales des communes nouvelles
11 juillet
Bureau de l'AMF

AGENDA DES AD

23 juin
Assemblée générale des maires du Cher et centenaire de l'Association départementale
30 juin
• Assemblée générale de l'Association des intercommunalités de Loire-Atlantique
• Assemblée générale de l'Association des maires de Vendée
4 juillet
Assemblée générale de l'Association des maires et des présidents de communautés de l'Essonne

mairesdefrance.com

DÉJÀ ABONNÉ ?
ACTIVEZ VOTRE ESPACE DIRECTEMENT
SUR LE SITE POUR ACCÉDER À
L'INTÉGRALITÉ DES CONTENUS



1 Munissez-vous de votre numéro d'abonné puis cliquez sur l'onglet « Mon espace abonné » sur le site.

2 Cliquez ensuite sur « Abonné, activez votre espace »

3 Une fois votre espace activé, vous pourrez accéder à tous les contenus en cliquant sur « Abonné : accéder à votre espace »

MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 413 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. **Crédits photographiques** : © Ville de Cannes, p. 1 ; © AdobeStock p. 1 ; p. 2 ; 3 et 4.



LE MAGAZINE. AU SOMMAIRE DU N° 413 DE JUIN 2023

Enjeu. France Travail : quelle place pour les acteurs locaux de l'emploi ?
Enquête. Les nouvelles brigades de gendarmerie suscitent des interrogations chez les élus.
Solutions locales. Des élus se mobilisent contre l'accaparement des terres agricoles.
Juridique. Les polices de la circulation et du stationnement.
Votre mandat. Intercommunalité : les petites communes peuvent s'emparer d'outils pour se faire entendre !